

**Sujet :** Restauration du trait de côte et restauration de la biodiversité du lac marin d'Hossegor

**De :** DUFFOUR Daniel - DDTM 40/SPEMA/PECHE <daniel.duffour@landes.gouv.fr>

**Date :** 25/09/2017 14:32

**Pour :** littoral.lerar@ifremer.fr

Bonjour Mme Oger-Jeanneret

Comme convenu ce jour par téléphone, pourriez vous m'apporter quelques compléments d'information sur les points suivants de votre contribution :

- Qualité des sédiments : Les prélèvements d'août 2016, opérés seulement sur les stations qui ont dépassé le niveau N1 en juillet, montrent des résultats inférieurs à N1 ; cela ne doit cependant pas occulter les valeurs obtenues en juillet 2016 à la surface de certaines carottes dans des sédiments sableux, ce qui laisse supposer une contamination significative si les résultats étaient normalisés.
- Dans votre conclusion : Compte tenu des niveaux de contamination enregistrés en juillet 2016 dans les sédiments, une étude des HAP dans les sédiments du lac d'Hossegor devrait être entreprise (répartition spatiale et en profondeur, niveaux de contamination) afin d'identifier les sources de contamination et de gérer au mieux les sédiments dragués.

Une réunion se tient à la sous-préfecture de DAX le 28 septembre pour faire le point de l'avancée de ce dossier. Vous serait-il possible de me retourner votre réponse avant jeudi prochain afin de pouvoir en disposer pour cette réunion ?

Cordialement

D. DUFFOUR

--

Daniel DUFFOUR

Bureau : Pêche fluviale et domaine public maritime  
Service Police de l'Eau et Milieux Aquatiques,  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes  
351 Boulevard St Médard, BP 369  
40 012 Mont de Marsan Cedex  
Tel: 05.58.51.30.90  
Email: [ddtm-spema@landes.gouv.fr](mailto:ddtm-spema@landes.gouv.fr)

**Sujet :** [INTERNET] Re: Restauration du trait de côte et restauration de la biodiversité du lac marin d'Hosseghor  
**De :** "> lerar (par Internet)" <littoral.lerar@ifremer.fr>  
**Date :** 27/09/2017 11:18  
**Pour :** daniel.duffour@landes.gouv.fr

Bonjour,

je réponds dans votre texte.

Bien cordialement.

Hélène Oger-Jeanneret.

--

\*\*\*\*\*

IFREMER  
Laboratoire Environnement Ressources (LER)  
Quai du Commandant Silhouette  
33120 ARCACHON  
Tél. : (+33/0)5.57.72.29.80  
Fax : +33/0)5.57.72.29.99  
E.Mail : [littoral.lerar@ifremer.fr](mailto:littoral.lerar@ifremer.fr)

Le 25/09/2017 à 14:32, DUFFOUR Daniel - DDTM 40/SPEMA/PECHE a écrit :

Bonjour Mme Oger-Jeanneret

Comme convenu ce jour par téléphone, pourriez vous m'apporter quelques compléments d'information sur les points suivants de votre contribution :

- Qualité des sédiments : Les prélèvements d'août 2016, opérés seulement sur les stations qui ont dépassé le niveau N1 en juillet, montrent des résultats inférieurs à N1 ; cela ne doit cependant pas occulter les valeurs obtenues en juillet 2016 à la surface de certaines carottes dans des sédiments sableux, ce qui laisse supposer une contamination significative si les résultats étaient normalisés.

Le sédiment est une matrice qui intègre la contamination accumulée au cours de plusieurs années. Les résultats supérieurs au niveau N1 obtenus en juillet 2016 n'avaient donc aucune raison d'être remis en cause sauf si le laboratoire d'analyses avait signalé une erreur. Il faut donc considérer que la contamination est existante, d'autant que l'Ifremer obtient depuis plusieurs années dans le cadre du suivi DCE, des résultats qui la confirment sur un site de la rive orientale du Lac d'Hossegor.

Habituellement, pour les approches environnementales, les concentrations en contaminants sont normalisées à 2,5% de carbone organique. Ce n'est pas le cas pour la réglementation des rejets de dragage. Un sédiment qui ne dépasse pas le niveau N1 peut être considéré comme contaminé une fois normalisé s'il est fortement sableux. Par exemple, si le sédiment présente 0.5% de carbone organique, les concentrations normalisées seront multipliées par 5 (correspondant à 2.5% de carbone organique).

Tous ces éléments permettent de conclure à une contamination des sédiments du lac d'Hossegor par les HAP qu'il faudra affiner sur le plan spatial (voir ci-dessous).

- Dans votre conclusion : Compte tenu des niveaux de contamination enregistrés en juillet 2016 dans les sédiments, une étude des HAP dans les sédiments du lac d'Hossegor devrait être entreprise (répartition spatiale et en profondeur, niveaux de contamination) afin d'identifier les sources de contamination et de gérer au mieux les sédiments dragués.

Une fois que la phase principale des dragages sera terminée, il serait intéressant d'entreprendre une étude sur la répartition spatiale de la contamination dans les sédiments, par exemple dans le cadre du contrôle opérationnel et du contrôle d'enquête de la DCE. Dans ce cas, l'identification des sources de contamination suppose que l'on ne travaille pas sur des échantillons moyens comme le prévoit la réglementation sur les dragages. La mise en évidence éventuelle de zones très contaminées devrait alors conduire à une gestion différenciée des sédiments (traitement à terre par exemple).

## Les prochains dragages concernent des sédiments sableux

Une réunion se tient à la sous-préfecture de DAX le 28 septembre pour faire le point de l'avancée de ce dossier. Vous serait-il possible de me retourner votre réponse avant jeudi prochain afin de pouvoir en disposer pour cette réunion ?

Cordialement

D. DUFFOUR

--

Daniel DUFFOUR

Bureau : Pêche fluviale et domaine public maritime  
Service Police de l'Eau et Milieux Aquatiques,  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes  
351 Boulevard St Médard, BP 369  
40 012 Mont de Marsan Cedex  
Tel: 05.58.51.30.90  
Email: [ddtm-spema@landes.gouv.fr](mailto:ddtm-spema@landes.gouv.fr)